



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5- Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; P. ROBERT ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; S. OUTIN ; J. CONTENTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; JM. KALADJIAN ; S. FALAISE ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; R. FABIUS ; MA. ROUSSELOT ; A. RENOUF ; R. ANGOT ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN ; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : T. PESCHARD.

ABSENT : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

7 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01/07/2025, approuvant les tarifs municipaux pour l'année 2025,
Vu les dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 16/12/24 relative aux délégations du Maire, reçues en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de modifier cette délibération pour fixer un tarif pour l'achat de cavurnes, dans l'objectif de répondre à des demandes récurrentes de la part de nos administrés et de fixer un tarif de location pour le local de la Ferme

Considérant que les autres tarifs municipaux restent inchangés,

Les Tarifs indiqués sont TTC, un prorata pourra être appliqué selon la durée d'utilisation.			
LOCATION SALLE DES FETES		2024	2025
ASSOCIATIONS TOUQUAISES- Une location gratuite/an	Journée	60 €	60 €
	week end	96 €	96 €
AUTRES ASSOCIATIONS	Journée	264 €	264 €
	week end	504 €	504 €
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée	360 €	360 €
	week end	600 €	600 €
Une caution de 750 € et une caution ménage de 72 € seront demandées à chaque utilisateur de la Salle des Fêtes			
LOCATION BUREAUX CCAS		2024	2025
MISSION LOCALE (modalités sur convention d'occupation)	mensuel		150 €
LOCATION SALLE DU LAVOIR et LA FERME		2024	2025
ASSOCIATIONS TOUQUAISES	journée	gratuit	gratuit
PARTICULIERS OU ENTREPRISES	Journée	120 €	120 €
	½ journée	60 €	60 €
Une caution pourra être demandée à chaque utilisateur de la Salle du Lavoir et fixée dans la convention de mise à disposition			
LOCATION SALLE NATHALIE POULAIN		2024	2025
THEATRE « CHEZ COLETTE »	Mensuel	150 €	150 €
PARTICIPATION AUX FRAIS DES BATIMENTS		2024	2025
Tarifs modulables en fonction de la durée d'utilisation et précisés par convention.			
PRESBYTERE	annuel	6 000 €	6 000 €
GALERIE DES CREATEURS ou Espace culturel	annuel	2 508 €	2 508 €
LE PETIT PIERRE- 10 PLACE SAINT PIERRE	annuel	6 000 €	6 000 €
73, RUE LOUVEL ET BRIERE	annuel	3 600 €	3 600 €
75, RUE LOUVEL ET BRIERE (175€/mois)	annuel	2 100 €	2 100 €
2, RUE SCHAEFFER	annuel	6 000 €	6 000 €
LOCAL HERVIEU	annuel	3 600 €	3 600 €
LOCATION GYMNASSE LEVILLAIN		2024	2025
ASSOCIATIONS	Journée	150 €	150 €
	½ journée	80 €	80 €



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

Berger
Levrault

ID : 014-211406996-20250925-CM_2025_5_7-DE

ENTREPRISES	Journée ½ journée	200 € 100 €	200 € 100 €
JARDINS COMMUNAUX		2024	2025
TOUQUAIS	annuel	130 €	130 €
NON TOUQUAIS	annuel	200 €	200 €
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC		2024	2025
TERRASSE (occupation permanente ou saisonnière)	annuel	25 €/M²	25 €/M²
FOIRE AUX GRENIERS ET BROCANTE		4,5 €/m linéaire	4,5 €/m linéaire
FORFAIT PLACE LEMERCIER		300 €/dim 500 €/we	300 €/dim 500 €/we
VISITES GUIDEES		2024	2025
INDIVIDUELS		3 €	3 €
GROUPE (à partir de 8 personnes)		2 €	2 €
TARIFS ADAPTABLES par MANIFESTATION		2024	2025
<i>Suite au conseil de la Trésorerie, pour les manifestations prises en charge par la Ville, il est proposé de fixer une fourchette de tarifs. Le prix exact pourra être fixé par arrêté municipal si nécessaire. Dans un souci d'attractivité, la gratuité peut s'appliquer pour certaines manifestations culturelles.</i>			
MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES PAR LA VILLE (théâtre)		de 5 à 15 €	de 5 à 15 €
CONCERTS EGLISE ST PIERRE/ST THOMAS		de 5 à 20 €	de 5 à 20 €
ALIMENTATION s/Manifestation		de 2 à 18 €	de 2 à 18 €
BOISSONS s/ manifestation		de 1 à 5 €	de 1 à 5 €
CIMETIERE		2024	2025
Concession cinquantenaire (2,40m2)	pleine terre	500 €	500 €
Concession cinquantenaire (2,40m2)	caveau	800 €	800 €
Concession trentenaire (2,40m2)	pleine terre	300 €	300 €
Concession trentenaire (2,40m2)	caveau	450 €	450 €
Columbarium- concession 15 ans		500 €	500 €
Columbarium- concession 30 ans		700 €	700 €
Cavurne- concession 15 ans			150 €
Cavurne- concession 30 ans			300 €
Accès au Jardin du souvenir		gratuit	gratuit
Droit de dispersion des cendres		gratuit	gratuit

		NOV à AVRIL		MAI à OCT	
		MENSUEL	6 MOIS	MENSUEL	6 MOIS
ATELIERS D'ART	1	105 €	630 €	175 €	1 050 €
	2	105 €	630 €	175 €	1 050 €
	3	105 €	630 €	175 €	1 050 €
	4	125 €	750 €	227 €	1 362 €
	5	65 €	390 €	100 €	600 €
	6	65 €	390 €	100 €	600 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MODIFIE** la délibération du 01/07/25 relative aux tarifs municipaux 2025 pour fixer le tarif d'achat de cavurnes et le tarif de location du local « La Ferme ».
- **CONFIRME** que les autres tarifs municipaux approuvés lors de la séance du 01/07/2025 restent inchangés.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,

D. MULLER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat